

**COMMUNE DE CLARENSAC
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2024**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	27
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	23
NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS	25
NOMBRE DE PROCURATIONS	2

L'an deux mille vingt-quatre et le sept mars à dix-neuf heures et trente minutes
Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Patrick GERVAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 1^{er} mars 2024

PRESENTS : Messieurs GERVAIS, HAMARD, CHAPEL, OLIVE, VALLON, PACIONI, COMTAT, CHAUVET, CHARRIERE, SERRANO, LECOQ, BOUTIER, QUERCI et PONSY Mesdames BOISSET, KRAWCZYK, BONAMI, DALLONGEVILLE, TRUILLET, BOUCHET, BARTHELEMY, LECOQ et FEURMOUR

ABSENTS : Mesdames CHARRIERE, MORIN, SERIO et EPAUD

PROCURATIONS : Madame CHARRIERE à Monsieur CHARRIERE, Madame SERIO à Monsieur QUERCI

SECRETAIRE DE SEANCE : Rose-Marie KRAWCZYK

Délibération n° 11-03-2024 : Demande de subventions d'investissement pour le projet d'aménagement d'une « Maison pour tous »

Madame Bonami, rapporteur, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la volonté de la majorité municipale de favoriser un cadre de vie social et intergénérationnel au sein de la Commune,
Considérant le projet d'aménagement de locaux existants (ancienne crèche) pour les transformer en lieu d'accueil du club ados, ainsi qu'en structure de l'animation et de la vie sociale de la population,
Considérant le besoin de travaux liés à la climatisation, à l'électricité, le besoin d'achats de matériaux liés au son et lumière, à l'informatique, au mobilier d'extérieur et d'intérieur, et aux équipements liés à la cuisine,
Considérant le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la Région Occitanie,
Considérant le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la CAF du Gard,
Considérant le coût prévisionnel des travaux estimé à 80 000 € TTC,
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Budget, Projets, Actions réunie en date du 27 février 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix avec 23 voix pour et 2 abstentions (Monsieur et Madame LECOQ), décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à présenter le projet d'aménagement de la Maison pour tous, pour obtenir une aide financière de la part de la Région Occitanie et de la CAF du Gard,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-joint ;

Montant total estimatif des travaux HT : 66 667€		
CAF du Gard	Aide de 60%	40 000 €
Région Occitanie	Aide de 25% ramenée à 20% dans le présent cas	13 333 €
Autofinancement	20%	13 334 €

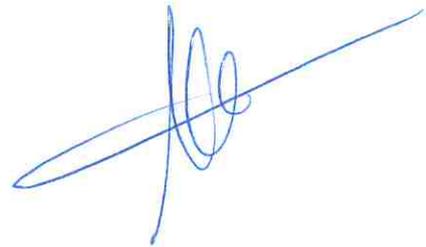
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la présente délibération.
- De réserver les crédits afférents sur le budget primitif 2024.

Fait à CLARENSAC, le 7 mars 2024

Le Maire
Patrick GERVAIS



La secrétaire de séance
Rose-Marie KRAWCZYK



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> le